



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 495.1-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 495.1-2024 modifiant le règlement 495-2024 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2024 a été adopté le 23 avril 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 2 mai 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière